



Réseau  
Hospitalier  
Neuchâtelois

## COMMUNICATION

communication@rhne.ch  
tél. 032 713 30 44

## COMMUNICATION AUX MEDIAS

# Le RHNe déploie le consentement général pour la recherche médicale

***L'hôpital cantonal a reçu le 30 novembre le feu vert de la Commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CER-VD). Les demandes de consentement général seront transmises ces prochaines semaines à tou-te-s les patient-e-s ambulatoires ou stationnaires.***

Les récents progrès dans le dépistage et le traitement des maladies sont le fruit de longues années de recherche biomédicale à laquelle médecins, scientifiques et patient-e-s ont activement participé. Ces avancées reposent essentiellement sur l'utilisation des données cliniques, tels que les résultats d'analyse de laboratoire, les traitements médicaux ou les prédispositions génétiques, ainsi que tout matériel biologique collecté durant le séjour hospitalier qui n'est plus nécessaire pour les soins (sang, urine, échantillons de tissus).

Pour pouvoir utiliser ces données et faciliter la mise en place des recherches observationnelles rétrospectives, les hôpitaux ont besoin du consentement explicite de leurs patient-e-s. Avec, comme contrepartie imposée par la Loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain (LRH), la mise en place de mesures qui garantissent la protection de leurs droits et le respect des standards de qualité.

Le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) a mis en place le consentement général suite au feu vert donné le 30 novembre dernier par la Commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CER-VD). Il s'inscrit dans une obligation légale : l'art 3 alinéa f de la loi cantonale sur le RHNe stipule en effet que l'institution « a notamment pour missions [...] de participer aux activités de recherche et de développement par la collaboration avec les instituts académiques, techniques et industriels ».

La mise en place du consentement général facilite les collaborations pour les projets de recherche multicentriques et réduit la charge du recueil systématique du consentement à la fois pour les médecins-chercheurs et les patients. Elle renforce la position du RHNe en matière de recherche clinique, en relation avec ses différents partenaires : hôpitaux universitaires, hôpitaux cantonaux, universités ainsi que des acteurs publics-privés comme le Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM).

L'hôpital cantonal participe actuellement à 55 projets de recherche clinique. Une quinzaine de nouveaux projets sont initiés chaque année. Une application informatique créée spécifiquement par le CHUV pour la gestion du consentement général permettra d'articuler les mesures opérationnelles et la protection des données.

Le RHNe transmettra la demande du consentement général aux patients qui consultent ou qui seront hospitalisés par courrier postal accompagné du matériel de retour. Cet envoi sera déployé progressivement à tous les patient-e-s adultes résidant en Suisse et capables de discernement. L'unité de coordination de la recherche clinique du RHNe sera en charge de répondre aux questions des différents acteurs.

Neuchâtel, le 7 décembre 2023

***Baptiste Gauthier, responsable de l'unité de coordination de la recherche du RHNe, répond à vos questions au 079 559 53 36***